
Conférence du désarmement

4 mars 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 mars 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence pour la durée de la session de 2016

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour la durée de sa session de 2016.

Ce projet sera présenté lors de la prochaine séance plénière de la Conférence mais, dans l'intervalle, je vous saurais gré de faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et du projet qui lui est joint soit publié en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et qu'il soit distribué à tous les membres de la Conférence, dans l'espoir que le Président de la Conférence fasse avancer les consultations sur ce texte et qu'il soit en mesure de le soumettre dans un très proche avenir, pour suite à donner.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
de la Fédération de Russie
(Signé) Alexey **Borodavkin**



Projet de proposition de programme de travail pour la session de 2016

La Conférence du désarmement,

Consciente qu'elle est l'unique instance de négociation multilatérale sur le désarmement, comme l'Assemblée générale l'a constaté lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement,

Profondément préoccupée par la multiplication à l'échelle mondiale des actes de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations,

Prenant en considération la menace grandissante d'emploi d'armes et de matières chimiques par des groupes militarisés non étatiques illégaux, mise en évidence récemment par de multiples épisodes d'emploi de matières chimiques par des terroristes en Iraq et en Syrie, ainsi que la possibilité que des installations et des infrastructures soient détournées pour la fabrication d'armes et de matières chimiques par de tels groupes,

Consciente des travaux que la Conférence du désarmement a menés sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et considérant la nécessité de veiller au suivi de ces travaux compte tenu des lacunes qui persistent dans le cadre juridique international,

Prenant note de la conclusion de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en 2005, étape importante dans l'action menée contre le terrorisme, et de l'application avec succès de cet instrument,

Rappelant l'ordre du jour de sa session de 2016 adopté sous la cote CD/2052, ainsi que son règlement intérieur qui, notamment, prévoit la possibilité de réexaminer l'ordre du jour de la Conférence du désarmement,

Décide :

1. De créer un groupe de travail au titre du point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Programme global de désarmement », et d'en établir le calendrier d'activités pour la durée de la session de 2016 afin de mener des négociations dans l'optique d'élaborer les éléments de base d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique.

2. Que le groupe de travail sera présidé par [...]

[Présidence : Norvège, Pakistan]

4 mars-1^{er} avril Détermination des éléments clefs d'une future convention

[Présidence : Pakistan, Pérou, Pologne]

16 mai-1^{er} juillet Examen des propositions émanant des États membres concernant l'élaboration des éléments clefs d'une future convention

[Présidence : Pologne]

2-19 août Établissement d'un rapport du groupe de travail assorti de recommandations sur les futurs travaux à mener au titre du point de l'ordre du jour.

En outre, *consciente de la nécessité* d'instaurer un programme de travail équilibré et complet pour la Conférence,

Tenant compte de toutes les discussions qui se sont déroulées sur le programme de travail de la Conférence du désarmement et des suggestions formulées à cette fin,

Sans imposer ni empêcher aucun résultat des discussions visées dans un nouveau paragraphe, ainsi qu'aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 ci-après, dans l'optique de rendre possible un futur compromis, et y compris la possibilité de négociations ultérieures au titre de l'un quelconque des points de l'ordre du jour, ainsi que le veut la nature de la Conférence du désarmement,

Décide également :

1. *De créer*, au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et du point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », un groupe de travail chargé de mener des discussions en vue de recenser, d'élaborer et de recommander des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire.

2. *De créer*, au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et du point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », un groupe de travail chargé de mener des discussions en vue de recenser, d'élaborer et de recommander des mesures efficaces pour interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, en tenant compte du document CD/1299, en date du 24 mars 1995, et du mandat qui y est énoncé.

3. *De créer*, au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », un groupe de travail chargé de mener des discussions en vue de recenser, d'élaborer et de recommander des mesures efficaces en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

4. *De créer*, au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes », un groupe de travail chargé de mener des discussions en vue de recenser, d'élaborer et de recommander des mesures efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

La Conférence du désarmement nommera des coordonnateurs pour les différents groupes de travail. Chaque groupe de travail présentera à la Conférence un rapport sur les résultats de ses travaux avant la fin de la cinquième présidence de la présente session. Les groupes de travail prendront en considération toutes les vues, propositions et décisions pertinentes passées, présentes et futures.

Les calendriers d'activités des groupes de travail feront l'objet de consultations auprès des États membres de la Conférence du désarmement, pour lesquelles il sera tenu compte de l'expérience acquise lors des sessions précédentes en matière d'organisation de telles discussions.